



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme du lycée et du baccalauréat

Question au Gouvernement n° 1856

Texte de la question

RÉFORME DU LYCÉE ET DU BACCALAURÉAT

M. le président. La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland. Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, depuis l'annonce de votre réforme du lycée et du baccalauréat, le corps enseignant, les parents et les élèves sont inquiets, particulièrement en zone rurale.

En supprimant les filières, vous demandez aux élèves de construire leur parcours professionnel dès la classe de troisième. Celui-ci devra s'articuler autour d'un tronc commun, auquel s'ajouteront trois spécialités en classe de première, puis deux en terminale, que les élèves devront choisir parmi une douzaine proposées. D'aucuns pensent que ce choix est trop important pour être effectué par un élève si jeune.

Mais la plus grande crainte est celle d'une nouvelle inégalité territoriale.

M. Sébastien Jumel. Sociale !

M. Vincent Rolland. Une fois encore ! Une de plus ! Monsieur le ministre, vous l'avez vous-même reconnu : tous les lycées ne pourront pas proposer les douze spécialités. La très grande majorité des établissements en proposeront seulement sept. Ainsi, pour suivre les spécialités qu'ils auront choisies, certains lycéens devront fréquenter deux établissements, qui pourront être distants de plusieurs dizaines de kilomètres...

Mme Patricia Mirallès. C'est faux !

M. Vincent Rolland. ...sans qu'il n'y ait forcément de transports en commun. Et comment concilier un emploi du temps dans deux lycées différents ?

Par ailleurs, cette réforme est empreinte d'une certaine précipitation. C'est en tout cas ce que m'ont dit des professeurs et des parents d'élèves que j'ai rencontrés, notamment au lycée d'Albertville situé dans ma circonscription.

Par conséquent, monsieur le ministre, pourriez-vous nous indiquer les aménagements que vous envisagez pour garantir l'égalité entre les lycéens des métropoles et des champs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse*. Je vous remercie pour votre question très importante, qui me permet d'apporter des précisions.

L'idée selon laquelle la réforme contraindrait l'élève de seconde à une orientation précoce n'est pas exacte. C'est même l'inverse que nous faisons : jusqu'à aujourd'hui, les élèves devaient précocement s'orienter, car s'ils ne choisissaient pas la filière scientifique - S -, ils se fermaient des portes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Il existait une hiérarchie implicite, à laquelle de nombreuses personnes voulaient, depuis longtemps, mettre un terme. C'est ce que nous sommes en train de faire. En effet, nous ne demandons certainement pas aux élèves de seconde de choisir le métier qu'ils veulent faire dans quelques années ; au contraire, nous leur demandons de réfléchir à ce qu'ils aiment et de commencer à faire des choix (*Exclamations sur les bancs du groupe FI*) en fonction de leurs inclinations. Ces choix pourront évoluer dans le temps et sont donc réversibles. Ils permettent de se poser de bonnes questions dès la classe de seconde, situation préférable aux décisions prises en terminale conduisant à l'échec dans l'enseignement supérieur. Je conseille à tous de consulter le site horizons2021.fr, qui permet de comprendre la logique de la réforme.

Votre seconde question, tout à fait intéressante elle aussi, a trait à l'égalité entre les élèves dans le territoire. Je viens de regarder la situation du vôtre, que j'ai visité : le lycée d'Albertville propose sept spécialités, ainsi que deux autres – littérature, langues et cultures de l'antiquité, et arts –, qui offrent des opportunités supplémentaires par rapport au choix classique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Dans votre circonscription, monsieur le député, le lycée de Bourg-Saint-Maurice ne proposait même pas la filière littéraire – L –, à cause de sa petite taille. Un élève peut désormais y choisir la spécialité « Numérique et sciences informatiques », que nous avons créée et qui se retrouve dans plus de la moitié des lycées du pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Oui, la réforme offre de nouvelles opportunités aux lycéens et lutte contre les inégalités. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1856

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 avril 2019](#)